Déclaration de conformité UE

1. Équipement radio : MWUSC0024 (Modèle CB20C)

2. Nom et adresse du fabricant ou de son représentant autorisé:

Innov8 Iberia, S.L

C/Les Planes, 2, Polígono Fontsanta, 08970, Sant Joan Despí, Barcelona, Spain

3. Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant.

4. Objet de la declaration:



- Câble type C – type C 60W

/Référence : MWUSC0024

5. L'objet de la déclaration décrite ci-dessus est conforme aux législations d'harmonisation pertinentes de l'Union:

- **EMC (2014/30/EU):** Directive sur la compatibilité électromagnétique
- **RoHS (2011/65/EU):** Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses

6. Références aux normes harmonisées pertinentes utilisées ou références aux autres spécifications techniques par rapport auxquelles la conformité est déclarée.

- **EN 55032:2015+A11:2020** : compatibilité électromagnétique des équipements multimédia. Exigences en matière d'émissions
- **EN 55035:2017+A11:2020** : compatibilité électromagnétique des équipements multimédia. Exigences en matière d'immunité (approuvées par l'Association espagnole de normalisation en juillet 2020).
- **EN IEC 6100-3-2:2019** : Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-2 : Limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant d'entrée de l'équipement = 16 A par phase).

- **IEC 6100-3-3:2013+A1:2019** : Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-3 : Limites - Limites. Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les équipements dont le courant d'entrée est <= 16 A par phase et qui ne sont pas soumis à un raccordement conditionnel.
- **IEC 62321-4:2013+AMD1:2017** : Partie 4 : Mercure dans les polymères, les métaux et les composants électroniques par CV-AAS, CV-AFS, ICP-OES et ICP-MS.
- **IEC 62321-5:2013** : Partie 5 : Cadmium, plomb et chrome dans les polymères et les composants électroniques et cadmium et plomb dans les métaux par AAS, AFS, ICP-OES et ICP-MS.
- **IEC 62321-6:2015** : Partie 6 : Biphényles polybromés et éthers diphényliques polybromés dans les polymères par chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (CG-SM) (Approuvé par AENOR en octobre 2015).
- **IEC62321-7-1:2015** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 7-1 : Détermination de la présence de chrome hexavalent (Cr(VI)) dans les revêtements anticorrosion incolores et colorés sur métaux par la méthode colorimétrique (Approuvé par AENOR en février 2016).
- **IEC 62321-7-2:2017** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 7-2 : Chrome hexavalent - Détermination du chrome hexavalent (Cr(VI)) dans les polymères et les produits électroniques par la méthode colorimétrique (Ratifié par l'Association espagnole de normalisation en août 2017).
- **IEC 62321-8:2017** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques : Phtalates dans les polymères par chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (GC-MS), chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse utilisant un accessoire de pyrolyse/désorption thermique (Py/TD-GC-MS) (Approuvé par l'Association espagnole de normalisation en août 2017).

7. Informations complémentaires:

Signé au nom d'innov8 Iberia, S.L.:



Ville et date:
Barcelone, 27 Janvier 2023

Signature et fonction:
Manuel Hässig
CEO